

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 19 mai 2016, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 24 mai 2016 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↪ Approbation du compte-rendu du 12 avril 2016,
- ↪ 1^{ère} modification simplifiée du PLU,
- ↪ Etudes de devis,
- ↪ Suppression de l'estrade Salle Jean Martin,
- ↪ Arrachage des pyracanthas,
- ↪ Suppression de la colonne à eau pour les agriculteurs,
- ↪ Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, , M. AUFFRAY Philippe, M. D'HUIT Mickaël, Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, M. OBERDIEDER Stéphane, Mme VASSARD Chantal, Mr BORDIER Hervé

Absente excusée : M. GOUSSU Jacky (pouvoir à Bernard SERVIN)

Secrétaire de séance : M. Hervé BORDIER

Date de convocation : 19 mai 2016

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité. A noter que Mme De Aveiro a été inscrite par erreur sur la liste des présents.

1. 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de délibération suivant proposé par l'agence Gilson :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2013 ayant approuvé le plan local d'urbanisme

Vu l'arrêté du maire en date du 12 décembre 2015 prescrivant la 1^{re} modification simplifiée,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 février 2016 actant les modalités de mise à disposition,

Vu l'absence de remarque des personnes publiques associées auxquelles le dossier a été transmis au titre de la notification ;

Vu les résultats de la mise à disposition au public ;

Entendu qu'aucune demande n'a été formulée par le public,

Considérant que la 1^{ère} modification, à procédure simplifiée, du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal l'Echo Républicain.

La 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2. Etudes de devis

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil :

- le devis de l'entreprise LUDOVIC NOEL pour l'élagage des rives du bois de l'Hôtellerie en totalité (1 436 mètres). Ce devis s'élève à 1 579,60 euros HT, soit 1 895,52 euros TTC. Après étude du devis, les membres du Conseil décident de retenir cette offre ;

- le devis de l'entreprise de terrassement CAGE pour l'aménagement du chemin de la Couture. Ce devis s'élève à 2 450 euros HT, soit 2940 euros TTC. Après étude du devis, les membres du Conseil décident de retenir cette offre ;

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du Conseil un devis de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des carrefours RD28-rue du Polissoir, RD28-rue de la Mairie et réfection des trottoirs rue Saint-Laurent entre ces deux carrefours.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de LUSITANO INGENIERIE pour un montant de 6 900 euros HT soit 8 280 euros TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire a signé tous documents afférents à ce dossier.

A noter, qu'il faudra également faire réaliser un relevé topographique de zone d'études.

3. Suppression de l'estrade Salle Jean Martin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'estrade de la salle polyvalente n'est plus aux normes et qu'il convient donc de la supprimer comme l'ont déjà fait la plupart des communes avoisinantes. Les plateaux seront conservés pour pouvoir être réutilisés comme tables après ponçage et remise en peinture.

4. Arrachage des pyracanthas

Monsieur le Maire propose de faire arracher les pyracanthas qui poussent à côté de la salle polyvalente et de les remplacer par d'autres essences. La plantation sera à prévoir au début de l'hiver.

Les deux sapins qui se trouvent aussi à côté de la salle polyvalente pourraient être remplacés par des arbres plus beaux.

5. Suppression de la colonne à eau pour les agriculteurs

L'historique colonne à eau n'est plus aux normes. Monsieur le Maire explique qu'il faut la supprimer. Les agriculteurs qui consomment de l'eau à partir de cette colonne n'ont pas été facturés depuis 2012. La commune va demander qu'un relevé soit réalisé en septembre 2016 afin de pouvoir procéder à la facturation de clôture.

6. Divers

- L'employé municipal a nettoyé le petit terrain de basket. Pour terminer le travail, il faut prévoir de commander 3 m³ de calcaire pour recouvrir cet espace.
- Suite aux décisions budgétaires et notamment à la décision prise de contracter un prêt pour les travaux de voiries, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions reçues de plusieurs banques et dont les taux d'intérêt sont voisins de 1 % en fonction de la durée du prêt. Afin de pouvoir délibérer sur les offres de prêt, la date du 28 juin 2016 est retenue pour la tenue du prochain Conseil Municipal.
- Michel Marie déplore que la société Cmeau (distribution d'eau potable) ne réalise que des factures sur relevés et pas de facture intermédiaire. Monsieur le Maire informe que le prochain relevé est prévu en septembre.
- Philippe Auffray travaille actuellement au projet de réalisation d'un site internet pour la commune et en reparlera au prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe le conseil des problèmes relatifs à la reprise des travaux effectués par EXEAU TP.
- La randonnée pédestre prévue initialement le 22 mai a été reportée au 12 juin en raison de la météo.

La séance est levée à 21 h 20.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 25 mai 2016
Le Maire
Bernard SERVIN